

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la séance du 26 AOUT 2009

L'an 2009, le mercredi 26 août 2009 à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Albret était assemblé en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes à Nérac, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard FAUCON-LAMBERT.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués des communes adhérentes :

Commune de BARBASTE : MME JAYLES (pouvoir de M MOLINIE), MM. DUBRUN, MOLARO (pouvoir de MME BARATEIRO), SAUQUES

Commune de BRUCH : MME MARIA

Commune de BUZET/BAÏSE : M FRESQUET

Commune de CAUBEYRES : M. BANEL

Commune de FEUGAROLLES : MM. GARRABOS, MASSIAS, PARISOTTO

Commune de LASSERRE : M. PERES

Commune de LAVARDAC : MME SESTACQ, MM. CLAVE, DESMET, GAUTERON, TOURON

Commune de MONTESQUIEU : MM. BIASUZZI, POLO

Commune de MONTGAILLARD : M. DAURENSAN

Commune de NERAC : MMES CASEROTTO, DOLLE (suppléante de M GELLY), PAILLARES, PALAZE, MM. BACH, BAURY (pouvoir de MME GARREAU), DUFAU, FAUCON-LAMBERT (pouvoir de M LACOMBE), IDIART, SANCHEZ, UMINSKI

Commune de POMPIEY : M. BOUTIN

Commune de SAINT LAURENT : M CLUA (pouvoir de M CAPELLE)

Commune de SAINT PIERRE DE BUZET : M. DE TRETAINNE

Commune de THOUARS : M. VICINI

Commune de VIANNE : MME PERRIER, MM. BARRET, BROUSSE (pouvoir de Mme DUCLOS), SENGENES

Commune de XAINTRAILLES : M SARION (suppléant de M LESPES)

ETAIENT EXCUSES :

Commune de BARBASTE : MME BARATEIRO (pouvoir à M MOLARO)

Commune de BRUCH : M LORENZELLI

Commune de BUZET/BAÏSE : M MOLINIE (pouvoir à MME JAYLES), M MARIN

Commune de LAVARDAC : MM MAUDIRE, MICHELIN

Commune de NERAC : MME GARREAU (pouvoir à M BAURY), M GELLY (suppléé par MME DOLLE), LACOMBE (pouvoir à M FAUCON-LAMBERT),

Commune de SAINT LAURENT : M CAPELLE (pouvoir à M CLUA)

Commune de VIANNE : MME DUCLOS (pouvoir à M BROUSSE)

Commune de XAINTRAILLES : M. LESPES (suppléé par M SARION)

ETAIENT ABSENTS

Commune de BARBASTE : M FRICARD

Commune de BUZET/BAÏSE : MMES LAFFON, POLLONI, M GOURGUES

Commune de NERAC : MME BES, M GALLIO

Commune de VIANNE : M MERCADIE

Assistaient également à la réunion, C. MOINET, Directrice, E.DUFAU Directrice-adjointe.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil communautaire et propose en fin de conseil, le verre de l'amitié.

Madame JAYLES est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2009 :

Le compte rendu du conseil communautaire du 24 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président fait part d'éléments concernant un premier bilan de la saison touristique et informe l'assemblée de différentes démarches ou sollicitations ayant eu lieu dans le courant de l'été.

Sur le plan touristique, il apparaît, d'ores et déjà que le Val d'Albret a connu une belle saison touristique. La fréquentation des structures a été importante, le Lud'oparc enregistre à ce jour plus de 40 000 entrées, Cap Cauderoue, pour sa part, comptabilise 15 000 entrées et prévoit un total de 18 000 entrées sur la saison.

S'agissant de l'hébergement touristique, après avoir proposé des produits d'appel, le Domaine d'Albret (Golf Barbaste) a connu un bon taux de remplissage en août. Il en est de même pour les logements d'Aqua Resort à Nérac, les gîtes de Nérac et Barbaste.

Ce bilan a été relayé par la presse et les médias (reportage FR3 Aquitaine sur la politique touristique en Albret). Cette fréquentation marque le début du retour sur les investissements réalisés et démontre bien que le tourisme est une activité économique à part entière.

Sport Loisirs Organisation (SLO) a sollicité la Communauté de Communes en vue de l'achat du terrain (actuellement SLO est locataire de la CCVA), voire des terrains contigus, pour envisager une extension du site et des activités.

Pour la commercialisation des zones d'activité, plusieurs contacts ont été pris. Un conseil communautaire consacré à ces questions sera prochainement programmé. En effet, la Cave de Buzet s'est positionnée sur l'achat de la zone de Cantiran afin de pouvoir disposer d'un site de stockage et de vinification innovante. La décision définitive sera prise prochainement.

Des acquéreurs ont aussi précisé leur projet d'achat sur les zones de Comblat, Buzet et Montesquieu.

Par ailleurs, l'achat du terrain de St Pierre de Buzet est réalisé et le projet d'une zone départementale sur le territoire du Val d'Albret a été pris en compte dans les études préalables à l'élaboration du Schéma Départemental Economique, études qui devraient être présentées à l'automne 2009.

Enfin, les anciens bureaux de la Verrerie de Vianne ont été visités par des acquéreurs potentiels en vue d'installation d'entreprises de service.

Mme Perrier demande des informations sur l'avancée du projet de travaux pour les locaux de la voirie ; le Président lui précise que, puisqu'en effet le permis de construire a été délivré, les appels d'offres seront lancés dès le début septembre, lorsque les entreprises auront repris leur activité.

INFORMATION SUR LES DECISIONS SIGNEES PAR LE PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée des signatures opérées depuis le dernier Conseil Communautaire :

Thème	Tiers	Libellé
Sport	Val d'Albret Basket	Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
Entretien	Agir	Entretien des chemins de randonnées Thouars lot Xaintrailles Lavardac
Locaux	Mairie de Nérac	Convention de mise à disposition locaux Espace d'Albret
Véhicule	Mairie de Nérac	Convention de mise à disposition mini bus
Achat terrain	Maître ALZIEUX	Signature acte d'achat St Pierre de Buzet

1 - TARIFS

N° ordre : 2009-50

Objet : TARIFS ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE 2009-2010

Guy Clua présente le dossier et évoque la question des tarifs et de l'importance de liste d'attente :

Aujourd'hui, la liste d'attente est de 105 personnes, dont 80 habitent le Val d'Albret. Compte tenu du renouvellement du public, 34 places seront disponibles à la rentrée. Afin d'augmenter le nombre d'élèves pouvant être accueilli, il est proposé d'accroître la capacité des classes de batterie (+ 4h) de guitare classique (+ 2 h) et de guitare électrique (+1h). Outre le fait de pouvoir intégrer 14 élèves supplémentaires, l'augmentation des volumes horaires permet également de pouvoir proposer aux professeurs de guitare un temps plein. Par contre, il est proposé d'impacter l'augmentation d'effectif directement sur le montant des inscriptions. Le projet initial adressé aux conseillers communautaires prévoyait une augmentation de 1,6%, elle serait alors portée à 3,3%.

Si cette proposition permet de répondre, en partie, dans « l'urgence » aux problèmes posés par la liste d'attente, une réflexion de fond sera menée par la commission ad hoc sur les coûts, la tarification et les niveaux de participation des usagers.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, vote** les tarifs conformément au tableau ci-après :

NOUVEAUX TARIFS (2009-2010)

	Elèves CDC du Val d'Albret
1 enfant	186 Euros / an
2 enfants	282 Euros / an
3 enfants	372 Euros / an
adultes	249 Euros / an
chorale	chorale seule 62 Euros / an
FM seule	62 euros/an
Danse Initiation débutant	62 euros/an
Danse Classique/modern'jazz	186 euros/an

	Elèves Extérieurs
1 enfant	372 Euros / an
2 enfants	561 Euros / an
3 enfants	750 Euros / an
adultes	498 Euros / an
Chorale	chorale seule 62 Euros / an
FM seule	62 euros/an
Danse Initiation débutant	62 euros/an
Danse Classique/modern'jazz	186 euros/an

Les tarifs ci-dessus s'appliqueront à la rentrée 2009-2010.

Mr Touron questionne sur les tarifs extérieurs et sur la part des cotisations par rapport au coût réel du service. Le président lui répond que comme indiqué précédemment tout cela sera étudié par la commission avant d'être à l'ordre du jour du Conseil pour décision.

N° ordre : 2009-51

Objet : TARIFS CLSH DU PAYS D'ALBRET

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, la proposition de l'augmentation du prix des journées au CLSH du Pays d'Albret de 3 % sur le prix plein tarif :

Tarifs actuels 2008-2009

TARIFS	Avec Repas*	Sans Repas
Plein Tarif	10,60	8,00
Régime Général CAF 47	7,20	4,70
Avec l'aide CAF 47 (1) / MSA 47 (2)	3,70	1,10

*Prix d'achat du repas : 3.23 €

Tarifs applicables au 24 Octobre 2009

TARIFS	Avec Repas*	Sans Repas
Plein Tarif	10,90	8,25
Régime Général CAF 47	7,40	4,80
Avec l'aide CAF 47 (1) / MSA 47 (2)	3,80	1,15

*Prix d'achat du repas : 3.26 €

Il est par ailleurs rappelé à l'assemblée que le dispositif de préinscriptions a fonctionné cet été et a permis de mieux ajuster les effectifs de personnel.

2 – PERSONNEL

N° ordre : 2009-52

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ASSISTANTS SPECIALISES ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Valide le tableau ci-dessous concernant les heures des professeurs de l'école de musique du Val d'Albret,

Considérant les déclarations de vacances d'emploi effectuées auprès du centre de gestion du Lot-et-Garonne,

Considérant qu'aucune candidature n'est parvenue à la Communauté de Communes depuis ces vacances de postes,

Modifie en conséquence son tableau des effectifs en créant les postes de contractuels d'assistants spécialisés d'enseignement artistique d'une durée d'un an tels que définis ci-dessous :

Non Titulaires	Discipline	Heures hebdo 2008-09	Heures hebdo 2009-10
	flûte à bec	11	11
	saxophone classe jazz	8	8
	guitare classique	18	20
	trompette	4	4
	musiques amplifiées	19	20
	chorales scolaires formation musicale	20	20
	trombone	3.75	4.5
	hautbois accordéon	5	5
	orgue	3	3
	batterie		8
	total	90.75	96.5

Titulaires	Discipline	Heures hebdo 2008-09	Heures hebdo 2009-10
	Formation musicale piano	15	15
	violoncelle	3	3
	Violon adultes	8	8
	Danse	21	21
	clarinette	5	5
	piano	20	20
	Violon enfants	8	8
	Flûte + direction	20	20
	Batterie	4	
	total	104	100

N° ordre : 2009-53 :

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ALSH
MONTESQUIEU**

ALSH Montesquieu : création postes contractuels

Nombre	Grade	Durée du contrat	Temps de travail
3	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	3 mois	Temps Complet

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007 et, dans le cadre de l'accueil de loisirs de Montesquieu,

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité, créé 3 postes de contractuels de catégorie C "adjoint d'animation 2^{ème} classe" pour une durée de 3 mois.

3 – DECISIONS MODIFICATIVES

Bernadette Jayles informe le Conseil Communautaire sur l'ajustement qui a été réalisé entre le compte de gestion et le compte administratif. Elle fait part à l'assemblée du courrier adressé à la Perception, actant l'adéquation du compte de gestion et du compte administratif.

N° ordre : 2009-54

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré **accepte, à l'unanimité**, la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération - Fonction	Montant	Article - Opération - Fonction	Montant
020 - 020 : Dépenses imprévues	-13 000.00		
2313 - 58 - 95 : Constructions	13 000.00		
	0.00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération - Fonction	Montant	Article - Opération - Fonction	Montant
60622 - 822-0 : Carburants	-9 000.00	7478 - 421-2 : Autres organismes	16 390.00
6135 - 822-0 : Locations mobilières	9 000.00	7478 - 64-5 : Autres organismes	33 300.00
6332 - 64-5 : Cotisations versées au FNAL	1 000.00		
6336 - 64-5 : Cotisations au centre national et CNFPT	4 000.00		
64111 - 64-5 : Rémunération principale	35 800.00		
64131 - 421-2 : Rémunération	16 390.00		
6451 - 421-2 : Cotisations à l'URSSAF	10 000.00		
6451 - 64-5 : Cotisations à l'URSSAF	20 000.00		
6453 - 64-5 : Cotisations aux caisses de retraite	10 000.00		
6454 - 64-5 : Cotisations aux ASSEDIC	5 000.00		
6455 - 64-5 : Cotisations pour assurance du personnel	5 000.00		
65748 - 64-5 : Autres organismes	-47 500.00		
65748 - 421-2 : Autres organismes	-10 000.00		
	49 690.00		49 690.00
Total Dépenses	49 690.00	Total Recettes	49 690.00

N° ordre : 2009-55

Objet : DECISION MODIFICATIVE ZONE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré **accepte, à l'unanimité**, la décision modificative suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	26/08/2009	décision modificative	
		020 - Dépenses imprévues	29 755.06
			Fonction 95
		2113 - Terrains aménagés autres que voirie	4 617 556.00
			Fonction 95
		2313 - Constructions	10 000.00
			Fonction 95
		2762 - Créances sur transf.de droits à déduction de TVA	748 471.06
			Fonction 01
		total dépenses	5 405 782.12
		1313 - Avances CACG	1 958 178.00
			Fonction 95
		1321 - Etats et établissements nationaux	217 283.00
			Fonction 95
		1322 - Régions	415 034.00
	Fonction 95		
1323 - Départements	708 000.00		
	Fonction 95		
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	610 345.00		
	Fonction 95		
2313 - Constructions	748 471.06		
	Fonction 01		
2762 - Créances sur transf.de droits à déduction de TVA	748 471.06		
	Fonction 95		
total recettes	5 405 782.12		

Monsieur Touron demande si un document finalisé concernant le compte administratif 2008 sera transmis. Le Président lui précise que ces éléments ont déjà transmis lors du vote du budget 2009. Ce dernier montre à l'assistance le document en question. Cette dernière reconnaît l'avoir reçu en temps et en heure.

4 – TRAVAUX

N° ordre : 2009-56

Objet : CHOIX DU CANDIDAT POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 29 juillet 2009, le conseil de communauté, retient la candidature de l'entreprise ATEMPORELLE pour les fouilles archéologiques du moulin des tours.

Le montant des travaux estimé était de 15.000,00 € HT, l'offre de l'entreprise est d'un montant de 13.562,00 € HT.

Le choix a été fait au regard de l'analyse des offres remises par M. Stéphane THOUIN Architecte en Chef des Monuments Historiques et M. Dominique LEGLISE Vérificateur des Monuments Historiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, retient l'entreprise ATEMPORELLE** conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

N° ordre : 2009-57

Objet : CHOIX DU CANDIDAT POUR LA RESTAURATION DES PAREMENTS INTERIEURS

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 29 juillet 2009, le conseil de communauté, retient la candidature de l'entreprise RODRIGUES-BIZIEUX pour les parements intérieurs du moulin des tours.

Le montant des travaux estimé était de 196.490,50 € HT, l'offre de l'entreprise est d'un montant de 162.314,10 € HT.

Le choix a été fait au regard de l'analyse des offres remises par M. Stéphane THOUIN Architecte en Chef des Monuments Historiques et M. Dominique LEGLISE Vérificateur des Monuments Historiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, retient l'entreprise RODRIGUES-BIZIEUX** conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

N° ordre : 2009-58

Objet : CHOIX DU CANDIDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSE A CANOE

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 29 juillet 2009, le conseil de communauté, retient la candidature de l'entreprise BAUDEQUIN pour la construction d'une passe à canoë.

Le montant des travaux estimé était de 64.000,00 € HT, l'offre de l'entreprise est d'un montant de 47.078,00 € HT.

Le choix a été fait au regard de l'analyse de l'offre par M. Dominique GALISSAIRES Architecte et le cabinet de contrôle béton CERATO.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, retient l'entreprise BAUDEQUIN** conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

5 – EMPRUNTS

Après avoir consulté différents établissements bancaires,

N° ordre : 2009-59

Objet : EMPRUNTS ZONE ARTISANALE DE MONTESQUIEU ET DE SAINT PIERRE DE BUZET

I - EMPRUNT ZONE ARTISANALE DE MONTESQUIEU :

Vu le projet de contrat établi par la BANQUE OCCITANE :

ARTICLE PREMIER

Pour financer : La Zone Artisanale de Montesquieu

Monsieur Bernard FAUCON-LAMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val est invité à contracter auprès de la BANQUE OCCITANE un emprunt d'un montant de :

524.874,00 Euros

dont le remboursement s'effectuera en :

Durée	524.874,00	Echéance trimestrielle
15 ans	Taux 4,40 %	11.996,30 €

Cet emprunt portera intérêt au taux FIXE de 4.40 % conformément au contrat établi par la BANQUE OCCITANE. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité.

ARTICLE DEUXIEME

L'Emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la BANQUE OCCITANE.

Le conseil communautaire **autorise, à l'unanimité**, Monsieur Bernard FAUCON-LAMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Albret, **à signer le contrat relatif au présent emprunt.**

II - EMPRUNT ZONE ARTISANALE DE SAINT PIERRE DE BUZET :

Vu le projet de contrat établi par la BANQUE OCCITANE :

ARTICLE PREMIER

Pour financer : L'acquisition d'un terrain à la Zone Artisanale de Saint Pierre de Buzet

Monsieur Bernard FAUCON-LAMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val est invité à contracter auprès de la BANQUE OCCITANE un emprunt d'un montant de :

129.000,00 Euros

dont le remboursement s'effectuera en :

Durée	129.000,00	Echéance trimestrielle
15 ans	Taux 4,30 %	2.928,55 €

Cet emprunt portera intérêt au taux FIXE de 4.30 % conformément au contrat établi par la BANQUE OCCITANE. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité.

ARTICLE DEUXIEME

L'Emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la BANQUE OCCITANE.

Le conseil communautaire **autorise, à l'unanimité**, Monsieur Bernard FAUCON-LAMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Albret, **à signer le contrat relatif au présent emprunt.**

6 – LOTISSEMENT

N° ordre : 2009-60

Objet : MANDAT DE VENTE LOTISSEMENT DE XAINTRAILLES

Le président propose de signer un mandat de vente concernant les lots restants du lotissement de Xaintrailles.

Le mandat de vente est proposé pour une durée d'un an, sans exclusivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **autorise, à l'unanimité**, le Président à signer ce mandat de vente sans exclusivité avec la Bourse de l'Immobilier.

7 – ORDURES MENAGERES

N° ordre : 2009-61

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES SMICTOM LOT-GARONNE-BAISE

Par arrêté en date du 30 Juillet 2009 le Préfet a fixé la date de la fusion entre les 2 syndicats au 1^{er} Novembre 2009. Il convient dès lors de désigner les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au bureau de ce nouveau syndicat.

Une liste est proposée par le Président ; elle a été constituée conformément aux statuts du futur syndicat.

L'assemblée est unanime pour que le vote ait lieu à mains levées.

Vu les statuts du SMICTOM LOT-GARONNE-BAISE qui fixe à 28 le nombre de représentants de la Communauté de Communes du Val d'Albret,

Le président propose à l'assemblée la liste des délégués communautaires ci-dessous :

Monsieur Sauques	Monsieur Maudire	Monsieur Dufau
Monsieur Molaro	Monsieur Biasuzzi	Monsieur Griso
Monsieur Lorenzelli	Monsieur Gerbeau	Monsieur Mary
Monsieur Fresquet	Monsieur Faucon-Lambert	Monsieur Yon
Monsieur Marin	Monsieur Idiart	Monsieur Vicini
Monsieur Banel	Monsieur Molinié	Madame Perrier
Monsieur Massias	Monsieur Lacombe	Monsieur Sengenés
Monsieur Latour	Monsieur Capelle	Monsieur Tonel
Monsieur Desmet	Madame Jayles	
Monsieur Gauteron	Monsieur Polo	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la liste ci-dessus, des délégués communautaires au SMICTOM Lot Baïse Garonne.

Questions diverses :

Mr Clavé souhaite savoir si les bateaux situés sur le terrain de la Maison Brisseau pourraient être mis en valeur car ils sont actuellement à l'abandon. Le Président précise que la Communauté Val de Garonne est intéressée par ces bateaux, elle envisage de les installer, entre autre, sur le site de Couthure/Garonne, mais si la commune de Lavardac souhaite en utiliser il est nécessaire d'en informer rapidement la CCVA.

Mr Sengenés demande si le parking et l'aménagement paysager réalisés le long de la clôture de la Verrerie de Vianne sont à la charge de la communauté. Il lui est répondu par l'affirmative.

Mr Gauteron fait part de son souhait quant à l'entretien du chemin de halage menant au pont de Bordes qui permettrait de poursuivre le chemin de randonnée longeant la Baïse.

La séance est levée à 19h50.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Lavardac, le 31 août 2009
Le Président,
Bernard FAUCON-LAMBERT